

recrutement des DRAC déjà saignées à blanc avant la fusion (à Montpellier 25 postes perdus en 5 ans sur 140! ) ;

– des règles de plafond d'emploi fluctuantes, avec le couperet du DAT, et les évolutions incessantes des règles de mutation (quotas d'entrée / sortie ministère, déconcentration d'une partie des postes budgétaires au niveau du préfet de région...)

– des évolutions réglementaires et des nouveaux outils ministère sur les charges de travail des services (loi LCAP, applications ministères obsolètes avant d'être déployés ou inadaptés aux réalités et aux moyens des services) ;

– de la politique immobilière et des pressions de France Domaine ;

– des fluctuations des orientations nationales prioritaires

Il serait donc opportun, à notre sens, que les organisations signataires du préavis de grève initial pour le 9 novembre (en pièce jointe) puissent être entendues.

N'est-il pas de la responsabilité d'un ministre de mettre pour le moins les moyens suffisants pour la réalisation des missions de ses services déconcentrés ?

Nous vous informons que ce courrier sera diffusé à l'ensemble des agents du ministère en fin de semaine prochaine.



Pour la Cgt Culture



Pour le snac FSU